



MENTAL HEALTH EUROPE



SANTE MENTALE EUROPE

Boulevard Clovis 7, B-1000 Bruxelles

Tél. : + 32 2 280 04 68

Fax : + 32 2 280 16 04

Email : info@mhe-sme.org

Site web : <http://www.mhe-sme.org>

**BULLETIN N° 5/2010
MAI 2010**

Ce bulletin est publié avec le soutien de PROGRESS, le Programme de la Communauté européenne pour l'Emploi et la Solidarité sociale (2007-2013). Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne. En n'aucun cas, la Commission n'est tenue responsable de l'utilisation faite des informations contenues dans ce bulletin. Santé Mentale Europe est le bureau de liaison de l'UE pour la promotion de la Santé Mentale.

TABLE DES MATIERES

I. SANTE MENTALE EUROPE	2
II. INSTITUTIONS DE L'UE ET AUTRES ORGANISATIONS	4

Santé Mentale Europe continue à intégrer la Santé Mentale au tronc commun des politiques, à tous les niveaux et par tous les moyens.

Nous avons été invités à contribuer à une réunion d'experts sur les maladies mentales, le handicap et l'emploi, intitulée « Rassembler les pièces du puzzle », organisée par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques à Paris les 26 et 27 avril 2010. Vous pourrez lire de plus amples informations sur notre contribution à cette occasion plus loin dans notre Bulletin.

Nous souhaitons encourager nos lecteurs, nos membres en particulier, à nous envoyer des exemples de bonne pratique dans le domaine de la Santé Mentale chez les personnes âgées, que nous pourrions ensuite soumettre à la Commission européenne pour qu'elle les reprenne sur la base de données Compass. Yves Brand (yves.brand@mhe-sme.org) du Secrétariat de SME sera ravi de vous fournir le modèle de document que la Commission européenne a développé à cette fin.

SME contribuera également à la Conférence thématique de l'Union Européenne sur la Santé Mentale chez les personnes âgées, qui se déroulera à Madrid les 28 et 29 juin.

SME participe au groupe de travail chargé de préparer la 4^{ème} conférence thématique sur la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale des personnes atteintes de troubles de la Santé Mentale qui se tiendra à Lisbonne les 8 et 9 novembre de cette année.

Le personnel de SME a rencontré une délégation de 11 personnes de l'Association centrale finlandaise pour la Santé Mentale, une organisation gérée par les usagers des services d'aide à la Santé Mentale et les deux parties ont échangé leurs opinions sur la Santé Mentale et les droits de l'homme.

Pendant la formation de nos points focaux nationaux organisée à Stockholm le 6 mai, nous avons eu une réunion très intéressante avec le personnel et les usagers du Fountain House Club dans le centre de Stockholm, où nous avons appris que les démarches pour la constitution d'une Association européenne des Fountain House Clubs prennent forme.

Nous espérons que vous trouverez le présent Bulletin intéressant pour votre travail et nous attendons impatiemment vos réactions et commentaires.

Mary Van Dievel, Directrice.

I. SANTE MENTALE EUROPE

NOUVELLES ET ACTIVITES DE SME

Nouvelles organisations membres de SME

Récemment, le Comité d'affiliation et d'accréditation de SME a accepté les candidatures des organisations suivantes qui deviennent donc membres de SME :

AFFINITY - Association centrale finlandaise pour la Santé Mentale, Finlande, (membre de plein droit)

Personne de contact : Timo Peltovuori, Directeur

Courriel : timo.peltovuori@mtkl.fi

Site Web : <http://www.mtkl.fi>

ADHD_Europe, Belgique (membre associé)

Personne de contact : Rita Bollaert, Coordinatrice

Courriel : ritabollaert@adhdeurope.eu

Clinique psychiatrique universitaire de Prishtina, Kosovo (membre associé)

Personne de contact : Cala Gentian, Directrice

Courriel : genticala@hotmail.com

Santé Mentale Europe est habilitée à présenter des réclamations collectives jusqu'en juin 2014

Santé Mentale Europe est heureuse d'annoncer que le Comité gouvernemental pour la Charte Sociale européenne a décidé, lors de sa 121^{ème} réunion organisée à Strasbourg du 3 au 6 mai 2010, de réintégrer SME sur la liste des organisations non-gouvernementales internationales habilitées à présenter des réclamations collectives en violation de la Charte Sociale européenne pour une période de quatre ans (du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2014). Cette décision est essentielle car elle permet à SME de présenter des réclamations devant le Comité européen des Droits sociaux. Elle permettra aussi de surveiller les structures chargées d'une mise en œuvre efficace de la Charte Sociale européenne, si un pays d'Europe viole les droits sociaux des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Pour de plus amples informations sur les mécanismes de la Charte Sociale européenne, merci de consulter les informations reprises sous le lien suivant :

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/default_en.asp

SME soutient la création d'une Année européenne de lutte contre la violence envers les femmes

Le 19 mai, SME a envoyé une lettre de soutien aux Députés européens plaidant pour la création d'une Année européenne de lutte contre la violence envers les femmes.

La violence envers les femmes est un obstacle majeur à l'égalité hommes/femmes ; c'est aussi l'une des violations les plus répandues des droits de l'Homme, une violation qui ne connaît aucune frontière géographique, financière, culturelle ou sociale.

La Déclaration écrite 20/2010 portant sur l'Année européenne a été signée par des Députés européens issus des principaux groupes politiques européens : Barbara Matera (PPE), Marije Cornelissen (Verts/ALE), Ilda Figueiredo (GUE), Antonia Parvanova (ALDE) and Marc Tarabella (S&D).

Si vous souhaitez lire la Déclaration écrite et voir l'affiche qui s'y rapporte, rendez-vous sur :

<http://www.mhe-sme.org/en.html>

NOUVELLES DES ORGANISATIONS MEMBRES DE SME

L'exposition itinérante - Danemark

« Arrêter le sans-abrisme ! » est une exposition paneuropéenne itinérante organisée par le Projet UDEFOR, en collaboration avec la Fédération européenne des Organisations nationales travaillant avec les Sans-abri (FEANTSA). L'exposition est composée de 13 sculptures en bronze grandeur nature du sculpteur danois Jens Galchiøt, représentant le sans-abrisme sous toutes ses formes et tous ses visages. Ces 13 sculptures de sans-abri seront installées dans les rues de nombreuses capitales européennes et serviront d'urnes géantes encourageant les passants à faire un don pour les organisations travaillant avec les sans-abri.

Pour en savoir plus sur cette initiative, merci de consulter l'adresse suivante :

<http://www.udenfor.dk/uk/Menu/Touring+exhibition+about+homelessness/A+touring+exhibition+with+a+vision+%232>

Advocacy France publie un communiqué de presse sur la protection des personnes ayant des problèmes de santé mentale

Advocacy France a publié, récemment, un communiqué de presse pour dénoncer l'actuelle proposition de loi du gouvernement français sur les droits et la protection des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Dans ce communiqué, l'organisation française déplore que la procédure prévue par le projet de loi ne fasse pas intervenir le juge dans la décision de traitement et que les personnes concernées elles-mêmes n'aient pas une place de choix dans la procédure. Advocacy France a également exprimé son plus profond regret quant au fait que le projet de loi ne fasse pas la distinction entre les personnes ayant des problèmes de santé mentale et les personnes ayant des problèmes de santé mentale qui ont déjà commis un délit.

C'est la raison pour laquelle Advocacy France en appelle aux autorités françaises pour qu'elles préservent l'excellente qualité des services de santé mentale et assurent que l'emploi de la contrainte soit limité aux cas d'extrême urgence. Advocacy France souligne également l'importance de reconnaître la valeur et le travail des défenseurs des patients et des médiateurs personnels.

Pour de plus amples informations sur le communiqué de presse d'Advocacy France, merci de cliquer sur le lien suivant : <http://www.advocacy.fr/>

« See Change » : la nouvelle campagne anti-stigmatisation de l'Irlande

« See Change » est le nouveau partenariat national irlandais qui s'efforce de réduire la stigmatisation et de relever le défi de la discrimination liée aux problèmes de santé mentale. Ce partenariat est une alliance d'organisations qui travaillent de concert au sein du Partenariat national pour la réduction de la stigmatisation afin d'apporter des changements positifs aux attitudes et comportements du grand public envers les personnes atteintes de problèmes de santé mentale. Santé Mentale Irlande (Mental Health Ireland) est l'une des organisations membres du partenariat.

La campagne a été lancée le 15 avril 2010 par Monsieur John Moloney T.D., Ministre d'Etat en charge de la santé mentale, qui a mentionné, comme priorité pour cette année, la réduction de la stigmatisation et de la discrimination sous toutes leurs formes.

« See Change » est à la recherche d'un slogan bref, mémorable et motivant qui pourrait être utilisé pour cette campagne.

Pour de plus amples informations sur cette initiative et pour participer au concours, merci de vous rendre à l'adresse suivante : www.seechange.ie

Adults for Children - Norvège

« Qui peut aider Jesper ? » (« Who can help Jesper ? ») est un ensemble d'outils pour les adultes qui rencontre des enfants dont les parents souffrent d'un problème d'alcool ou les enfants dont ils suspectent que les parents souffrent de ce type de dépendance. Cette boîte à outils est composée d'un livret, d'une vidéo d'animation, d'un guide pour les adultes et d'une page web.

Le livret a pour but de faire des propositions concrètes sur la manière de converser avec un enfant dont on suspecte que les parents ont un problème de dépendance.

Le guide donne des informations sur les signes qui attestent de la souffrance des enfants, des diverses alternatives pour agir, ainsi que les coordonnées des services publics d'aide à l'enfance.

La vidéo d'animation et le guide sont disponibles sur la page web suivante :

www.hvemkanhjelpesesper.no/

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le sujet, merci de contacter Ingeborg Katarina Vea, Coordinatrice en charge de l'information, à l'adresse suivante :

ingeborg.vea@vbf.no

Lancement de la campagne de conscientisation « Fou – et alors ? » (« Crazy – so what ? ») – Allemagne

Le 5 mai, une nouvelle initiative a été lancée pour les enfants et la jeunesse par « Irrsinnig Menschlich » (follement humain), un membre de la Dachverband Gemeindepsychiatrie allemande avec la compagnie d'assurance santé Barmer. Le but de l'initiative est de soutenir les acteurs communaux et de les aider à renforcer les activités de promotion de la santé mentale chez les enfants et chez les jeunes. Une nouvelle plateforme internet (www.verrueckt-na-und.de) a été créée pour rassembler les gens, les projets et les villes, et pour dispenser des conseils aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux enseignants.

II. INSTITUTIONS DE L'UE ET AUTRES ORGANISATIONS

Nouvel appel à propositions pour l'expérimentation sociale

« L'appel à propositions pour l'expérimentation sociale » a été publié et la date butoir pour la soumission de projets est le 31 août 2010.

Les activités retenues devraient être organisées entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2011 et durer au maximum 24 mois et au minimum 12 mois.

Le pourcentage maximal de cofinancement par la Commission européenne est de 80%.

Une enveloppe d'environ 2,5 millions d'euros sera disponible pour cet appel à propositions. Il y a de fortes chances que 10 projets environ soient retenus.

Toutes les informations nécessaires, notamment les lignes directrices et le formulaire de demande, sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=630&langId=en&callId=263&furth>

Vous désirez partager des informations, annoncer quelque chose ou contribuer au bulletin de SME ?

Veillez envoyer vos contributions à info@mhe-sme.org